



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par téléconférence à Gatineau, le mercredi 8 avril 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, Andrée Loyer, directrice exécutive et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Laurence Gillot.

CE-2020-208

**SOUSSION 2019 SP 402 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CARACTÉRISATION PHASE II DES TERRAINS MUNICIPAUX AU SITE DE LA FONDERIE EN VUE DE LEUR DÉCONTAMINATION - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, Gatineau, bureau 200, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils visant la planification de la réhabilitation des terrains municipaux au site de la Fonderie, pour un montant total de 228 046,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 février 2020, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-19022-001-93797	208 236,93 \$	Décontamination – Site de la Fonderie
04-13493	9 917,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 892,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-209

**AJUSTEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANNÉES POUR LES LOGICIELS DIREXYON ET AQUAGEO - MODULES DU SYSTÈME INTÉGRÉ D'AIDE À LA DÉCISION**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1576 du 12 octobre 2005, octroyait un contrat à la firme Aqua Data inc., pour l'acquisition des modules de la suite aquaGEO et InfraModex dans le cadre de l'implantation du projet « Système intégré d'aide à la décision »;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'implantation du projet « Système intégré d'aide à la décision », des contrats de services pour ces logiciels ont été octroyés pour les périodes de 2009 à 2012 (CE-2010-157 du 10 février 2010), de 2013 à 2017 (CE-2013-315 du 27 février 2013) et de 2018 à 2022 (CE-2018-153 du 14 mars 2018);

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de services pour la période de 2018 à 2022 s'élève à un montant annuel de 70 364,70 \$ incluant les taxes, soit 351 823,50 \$ incluant les taxes, pour la période de 2018 à 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** ces logiciels servent à la gestion de l'état et des conditions des réseaux et à planifier les travaux d'aqueduc, d'égouts et de pavage;

**CONSIDÉRANT QUE** ces logiciels servent à la préparation et à la mise à jour du plan d'intervention municipal exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures de ces réseaux représentent des actifs de près de 6,5 milliards de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** le module financier InfraModex ne sera plus supporté par Microsoft en 2021 et qu'une plateforme avec refonte majeure du logiciel maintenant identifié Infra Direxyon V3 a été développée afin d'utiliser l'environnement cloud AWS avec une capacité de simulation accélérée;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement au contrat de service est nécessaire pour obtenir l'accès et le droit d'utilisation du nouveau module Infra Direxyon V3, les mises à jour, le soutien technique, la maintenance et l'ajustement des licences du logiciel, une banque de 40 h par année pour le support fonctionnel ainsi que pour couvrir les frais de recherche et de développement, de même que l'hébergement sécuritaire sur le cloud d'Amazon Web Services (AWS) pour le module financier Direxyon;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement annuel au contrat de service s'élève à 22 995,00 \$ incluant les taxes, et qu'il est applicable aux années 2020, 2021 et 2022 pour un ajustement total de 68 985 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, et la protection des droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573,3 6<sup>e</sup> alinéas de la *Loi sur les cités et villes* :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un ajustement du contrat de service à la firme Aqua Data inc., 95, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour un montant total de 68 985 \$ incluant les taxes, pour le logiciel AquaGEO et le module financier Infra Direxyon V3 pour la période de couverture qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Le coût du contrat de service révisé s'élève respectivement à 140 729,40 \$ incluant les taxes, pour la période de 2018-2019 et 280 079,10 \$ incluant les taxes, pour la période de 2020-2022 pour un grand total révisé de 420 808,50 \$ incluant les taxes, pour la période de 2018-2022.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2021 à 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-30130-555-93798	20 997,50 \$	Division Services techniques – Entreprise - Logiciels
04-13493	1 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	997,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-30130-411	20 997,50 \$		Division Services techniques - Service professionnel et génie
02-30130-555		20 997,50 \$	Division Services techniques – Entreprise - Logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-210

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la promenade du Portage, dossier RS-20-062, comme illustré au plan numéro CRO-20-109 du 26 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Portage	Sud	D'un point situé à 35 m à l'ouest de la rue Laval, sur une distance de 8 m vers l'ouest	En tout temps excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-109 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-211

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - BOLESS CONSTRUCTION INC. - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON AU PARC DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-800 du 24 octobre 2018, octroyait à la firme Boless inc., un contrat pour un montant total de 6 238 000 \$ incluant les taxes, pour la construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-396 du 10 juin 2019, autorisait un premier ajustement de coût à la firme Boless inc. pour un montant total de 477 334,57 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-856 du 4 décembre 2019, autorisait un deuxième ajustement de coût à la firme Boless inc pour un montant total de 199 694,24 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 189 560,62 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 166187 et 167948 représentant les ordres de changements numéros 37 à 65;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a également déposé plusieurs autres demandes de coûts supplémentaires. L'analyse de ces demandes a été effectuée par la firme Lapalme Rheault Architectes et associés inc. et les ordres de changement numéros 66, 67, 68, 70, 71 et 72 ont été émis par celle-ci pour les travaux supplémentaires, pour des montants positifs de 50 107,44 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 239 668,06 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité

- entérine les délégations de pouvoir numéros 166187 et 167948 pour les ordres de changement numéros 37 à 65 pour un montant de 189 560,62 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 50 107,44 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 66, 67, 68, 70, 71 et 72 dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres, portant ainsi le total des ajustements à 239 668,06 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 7 154 696,87 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16009-010-93799	45 754,77 \$	Plan directeur informatique - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - 16-2013 – Contingences
04-13493	2 179,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 173,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-212

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LA RUE JOSEPH-DEMONTIGNY - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la lettre du ministère des Transports datée du 21 juin 2019 et envoyée au député de Chapleau, une subvention d'un montant maximal de 569 \$ a été accordée à la circonscription électorale de Chapleau, dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée de la rue Joseph-Demontigny;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection de la chaussée de la rue Joseph-Demontigny ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville de Gatineau, de transmettre au ministère des Transports le formulaire V-0321 dûment rempli ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de réfection de ce tronçon ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de réfection de la chaussée de la rue Joseph-Demontigny, pour un montant de 522 251 \$ incluant les taxes, ont été effectués et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention d'un montant de 569 \$;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la demande finale ainsi que les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville de Gatineau pour les travaux de réfection de la chaussée de la rue Joseph-Demontigny.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2020-213

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LA RUE QUARTZ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la lettre du ministère des Transports datée du 21 juin 2019 et envoyée à la députée de Hull, une subvention d'un montant maximal de 5 125 \$ a été accordée à la circonscription électorale de Hull dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée de la rue Quartz;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection de la chaussée de la rue Quartz ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville de Gatineau, de transmettre au ministère des Transports le formulaire V-0321 dûment rempli, ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de réfection de ce tronçon ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de réfection de la chaussée de la rue Quartz, pour un montant de 183 698 \$ incluant les taxes, ont été effectués et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention d'un montant de 5 125 \$;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports, la demande finale ainsi que les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville de Gatineau pour les travaux de réfection de la chaussée de la rue Quartz.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-214

**SOUSSION 2018 SP 255 - NOUVEAUX TROTTOIRS EN MILIEU BÂTI - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE ET DE POINTE-GATINEAU - NATHALIE LEMIEUX ET MYRIAM NADEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de construction de nouveaux trottoirs en milieu bâti des rues de la Baie, de Bonaventure et Moreau, selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 695 951,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 mars 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-021-93800	322 503,79 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement - rr18-3032 – Réfection d'une partie de la rue Moreau - Pavage
06-30828-301-93801	312 992,33 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclable, ponts, trottoirs - 18-3032 - Trottoirs 2018
04-13493	30 265,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	30 189,67 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-215

**SOUSSION 2020 SP 087 - SERVICE D'ARBORICULTURE (ENTRETIEN D'ARBRES) - SERVICE D'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Artbres, 299 chemin Schwartz, Ladysmith, Québec, J0X 2A0, pour les services d'arboriculture (entretien d'arbres) pour l'année 2020, pour un montant approximatif de 404 999,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 mars 2020, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-521-93620	249 257,65 \$	Plantation d'arbres
02-71430-521-93560	72 521,40 \$	Horticulture et arboriculture
02-49450-411-00000	9 060,55 \$	Recouvrable de tiers - Environnement
02-39420-521-00000	17 233,54 \$	Recouvrable au tiers - Travaux publics
02-41290-531-00000	21 745,34 \$	Entretien des usines
04-13493	17 612,50 \$	TPS - Ristourne
04-13593	17 658,47 \$	TVQ - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-216

**SOUSSION 2020 SP 157 - RENOUELEMENT SERVICES EUREKA.CC - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'abonnement au service Eureka.cc est utilisé depuis 2006 et permet l'accès à de nombreux contenus de presse dont Le Devoir, La Presse, Le Droit et aux hebdomadaires de l'Outaouais, des fiches biographiques, des profils d'entreprise et des rapports, des accès à des contenus provenant de la télévision, de la radio ainsi que des médias sociaux;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 4 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adjudication des contrats ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le renouvellement du contrat de service Eureka.cc à la compagnie CEDROM-Sni, 825, avenue Querbes, bureau 200, Montréal, Québec, H2V 3X1, pour la période du 22 mars 2020 au 21 mars 2023 pour un montant total de 115 942,68 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2021 à 2023, les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72220-675-93802	34 939,81 \$	Gestion des collections périodiques québécois
04-13493	1 664,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 659,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-217

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-10 POUR UN MONTANT TOTAL DE 708 414,71 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 MARS 2020****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-10 d'un montant de 708 414,71 \$ pour la période du 12 au 18 mars 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-218

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 11 ainsi que la liste des embauches numéro 10 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	8 487,06 \$	16 au 20 mars 2020
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	543 849,76 \$	16 au 20 mars 2020
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	9 828,17 \$	16 au 20 mars 2020
Liste des embauches numéros 10	Embauche du personnel temporaire	543 139,15 \$	8 au 14 mars 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-219

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 POUR UN MONTANT TOTAL DE 754 259,61 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 MARS 2020**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 d'un montant de 754 259,61 \$ pour la période du 19 au 25 mars 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-220

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-09 POUR UN MONTANT TOTAL DE 336 869,29 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 MARS 2020**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-09 d'un montant de 336 869,29 \$ pour la période du 5 au 11 mars 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-221

**ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC - ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'évaluation de la Ville de Gatineau a à son service exclusif des évaluateurs agréés;

**CONSIDÉRANT QUE** les évaluateurs agréés à l'emploi de la Ville de Gatineau doivent démontrer à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) qu'ils sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle à compter de 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 3 du règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ prévoit que les évaluateurs agréés à l'emploi d'une municipalité sont exemptés de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ et que pour bénéficier de cette exemption la Ville doit se porter garante :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Ville de Gatineau se porte garante et prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces évaluateurs agréés du Service d'évaluation dans l'exercice de leurs fonctions.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif